

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 9 juillet 2020, à 8 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,

SONT ABSENTS :

Messieurs les conseillers,

Charles Martel,

Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,

Noëlla Comtois,

Messieurs les conseillers,

Amélie Hinse,

Charles Martel,

Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,

Étienne Bergeron,

AVIS vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée, pour être tenue le jeudi 9 juillet 2020, à 8 h 30, par visioconférence, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)/Immeuble situé au 15, rue Brindle;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce septième jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/
IMMEUBLE SITUÉ AU 15, RUE BRINDLE :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Lecours, mandaté par *Gestion André Desharnais inc.* propriétaire de l'immeuble situé au 15, rue Brindle a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujetti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 7 juillet 2020;

2020-07-11SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la construction d'une résidence unifamiliale isolée, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2020-07-61CCU du 7 juillet 2020.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2020-07-12SE À huit heures trente-quatre minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président